



Page d'informations officielles (PIO) n° 4/2024
Mars 2024

**Changement de la permanence téléphonique
de l'administration communale**

Nous vous informons que la permanence téléphonique de l'administration communale va changer à partir du mardi 2 avril 2024.

Nouveaux horaires :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi	08h30-11h30
Mercredi	08h30-11h30 et 13h30-16h00

Par la même occasion, l'administration communale mettra en place, à partir de cette même date, un système vocal interactif vous permettant de choisir directement le service que vous souhaitez atteindre. En voici la structure :

Sélection n° 1	Contrôle des habitants
Sélection n° 2	Secrétariat municipal
Sélection n° 3	Service financier
Sélection n° 4	Service technique

La voirie ainsi que la déchetterie communale resteront joignables par téléphone mobile, respectivement au 079 120 14 56 et 079 120 14 57, durant les horaires d'ouverture mentionnés sur notre site internet rubriques voirie et déchetterie.

* * *

**Changement des horaires d'ouverture
de l'administration communale**

Afin d'adapter au mieux les horaires de notre administration aux besoins de notre population, nous avons décidé de tester de nouveaux horaires d'ouverture de l'administration à partir du lundi 22 avril 2024 et durant une période d'évaluation de six mois :

Lundi-jeudi-vendredi	07h30-11h45
Mardi	16h00-19h00
Mercredi	07h30-11h45 et 13h15-16h30

Nous ne manquerons pas de vous informer du résultat de ce test.



SAVE THE DATE ! « Bouge ton Cugy ! » le 25 mai 2024

Pour rappel, la Commune de Cugy participera du 1er mai au 2 juin 2024 au concept « Suisse Bouge » de la Coop, l'un des plus grands programmes nationaux pour la promotion de l'activité physique au sein de la population.

Dans le cadre ce programme, la Municipalité a décidé d'organiser, en collaboration avec les sociétés locales et ses partenaires, une journée spéciale de la Commune intitulée – non sans un brin d'espièglerie - « Bouge ton Cugy ! », **le samedi 25 mai 2024**. Celle-ci se déroulera principalement sur le site sportif du Billard, mais également dans les salles de gym du collège de la Combe.

Vous aurez l'occasion de pratiquer votre meilleur football, basketball, handball et encore plein d'autres activités, tout en vous restaurant à la buvette tenue par le FC Cugy. Vous recevrez prochainement dans vos boîtes aux lettres le programme détaillé, qui sera également à disposition sur le site internet communal rubrique vivre à Cugy.

* * *

Rappel des devoirs de logeurs d'annoncer leurs locataires

Si vous **louez des appartements, studios ou chambres à des tiers**, cette information vous concerne. Nous sommes confrontés à la difficulté d'être informés des arrivées et des départs des habitants de Cugy. Dès lors, nous vous sollicitons, sur la base de la loi vaudoise sur le contrôle des habitants (l'art. 14 al. 1 et 2), la collaboration des propriétaires ou locataires qui mettent des logements en location sur le territoire communal. La loi leur impose l'obligation d'annoncer, dans les meilleurs délais, toute arrivée ou départ d'un locataire.

Pour les gérances, administrateurs de PPE ou logeurs, **le changement d'appartement** au sein du même bâtiment doit aussi faire l'objet d'une annonce.

Les formulaires d'annonce sont disponibles au lien suivant : www.avdch.ch/documents.

Nous vous remercions par avance de votre diligence. Le Préposé au Contrôle des habitants se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions par courriel à population@cugy-vd.ch ou par téléphone au 021 731 22 44.